

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 18.

Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. (¹)

(Fin.)

En d'autres branches encore, d'un caractère moins spécial, le règne de Louis XIV réalisa de notables améliorations qui servirent de germes à bon nombre d'autres.

Le service en général, instruction, tenue, discipline, fut l'objet de soins constants pendant la paix. Si la tactique même se perfectionna peu, on pratiqua au moins celle en vigueur avec une parfaite aisance. Des exercices, des revues en grand nombre tenaient les forces militaires en haleine et toujours disponibles. Un vaste camp de manœuvre d'une soixantaine de mille hommes fut aussi réuni à Compiègne, en 1698, sous le commandement du maréchal Boufflers, et si à la vérité le luxe et l'étiquette monarchique y firent une nuisible invasion avec le roi et toute sa cour, sans oublier M^{me} de Maintenon, (²) les troupes n'en furent pas moins rompues à la manœuvre, aux évolutions, aux soins de détail, à tout le service, et un premier exemple fort utile fut ainsi donné, qui porta plus tard d'excellents fruits dans divers pays de l'Europe, en Prusse surtout, ainsi qu'en France même.

La tenue ne pouvait manquer d'être également perfectionnée sous un tel régime et elle le fut en effet, mais avec plus d'apparat et de coquetterie que d'esprit pratique. L'habillement, qui était précédemment l'affaire des compagnies et des capitaines, devint celle des régiments et de l'Etat; il fut réglementé pour la forme, la couleur, l'ornementation dans tous les corps. C'est en ce sens qu'on a pu dire avec quelque exagération que Louis XIV fut le créateur de la tenue uniforme.

La hiérarchie reçut de nombreux compléments et fut assise sur des bases aussi solides que simples. La grande charge du colonel général de l'infanterie fut supprimée; le roi et son ministre de la guerre se mirent à sa place et se passèrent fort bien de cet intermédiaire.

Au haut de l'échelle se trouvaient les *maréchaux de France*, qui étaient au nombre d'une vingtaine à la fin du règne, et qui commandaient ordinairement une armée; puis les *lieutenants-généraux*, commandants d'aile; les *maréchaux de camp*, commandants de fractions d'ailes correspondant à peu près à nos divisions d'armée actuelles; les *brigadiers*, commandant les brigades ou réunion de plusieurs bataillons ou escadrons, existant régulièrement depuis Turenne; enfin les colonels, lieutenants-colonels, majors et les officiers subalternes commandant la

(1) Dernier chapitre du II^e volume *Etudes d'histoire militaire*, du colonel Lecomte, paru au mois de juin dernier. — Voir notre précédent n°.

(2) Voir le piquant chapitre 14 des Mémoires de St-Simon sur ce sujet. II, 200.